

# LE TEMPS

---

opinion Mercredi 22 avril 2009

## Le passeport biométrique compliquera le travail de la justice

Par Luc Recordon,

**Luc Recordon, conseiller aux Etats, craint que le nouveau passeport ne permette à des malfrats de copier et d'utiliser les données personnelles de ses détenteurs**

Y aura-t-il moyen à l'avenir de voyager aussi librement qu'aujourd'hui sans obligation de se faire suivre à la trace par des autorités ou des organisations privées bien équipées, sans risque non plus de se faire voler son identité? Telle est la question à résoudre pour les citoyens appelés aux urnes pour se prononcer le 17 mai sur le passeport biométrique obligatoire.

Il faut d'abord relever que la cryptographie censée protéger les empreintes digitales et l'image numérisée du visage dans le passeport biométrique suisse n'est pas sûre. Cela fait des mois que plusieurs professionnels à la pointe de ces techniques alertent en vain l'Office fédéral de la police (Fedpol) sur ces insuffisances et sur les risques qu'elles font courir aux utilisateurs. Sourdes à leur appel, les autorités qui ont reçu une délégation de scientifiques l'automne dernier n'en ont tiré aucune conséquence. Depuis lors, nombre de personnalités et de journalistes ont pu assister à une présentation édifiante du professeur Serge Vaudenay, de l'EPFL, et se convaincre de ce que l'emploi de la biométrie dans les passeports était pour le moins prématuré.

En effet, la copie des empreintes digitales comme de l'image numérisée du visage s'avère simple pour qui est équipé d'un matériel disponible dans le commerce. Le simple fait de laisser son passeport à la réception d'un hôtel à des fins d'enregistrement de la nuitée offre toute latitude de copier les données sensibles du document; il n'en va pas différemment si on laisse quelques minutes son passeport biométrique entre les mains de qui voudrait le pirater. Il y a un moyen guère plus compliqué de se procurer pareils éléments: craquer la sécurité d'une base de données stockant les caractéristiques biométriques. De jeunes pirates informatiques ont pu entrer dans celle du Pentagone; celle du Département fédéral de justice et police ne pose certes pas plus de problème. Mais il y a plus: il est d'ores et déjà prévu que les compagnies aériennes accéderont légalement à la base de données de la Suisse en la matière.

Les conséquences sont faciles à prévoir. Tout d'abord, quiconque aura besoin d'une fausse identité pour commettre une gueserie trouvera bien inspiré de voler les empreintes digitales voire l'image numérisée d'un visage ressemblant à celui du futur délinquant; il n'est pas difficile ensuite de fabriquer sur un film la fausse empreinte digitale et de laisser la trace d'un honnête citoyen sur les lieux d'un braquage ou de toute autre infraction.

Non seulement la recherche des criminels n'en sera pas facilitée, elle en sera davantage brouillée qu'aujourd'hui. On aura perdu un des acquis de la police scientifique datant du XIXe siècle et du bon professeur Bertillon.

Pis que cela, le traçage des personnes par les pays plus ou moins totalitaires sera grandement facilité. Chez nous, il faut d'ailleurs s'attendre à ce que, à des fins commerciales, le repérage de la clientèle

suive les mêmes voies. Comment espérer alors conserver un minimum d'anonymat à l'égard de ses fournisseurs, de son employeur, de son assureur, etc.?

Pour peu que l'usage de la biométrie se répande dans les banques, c'en sera même fini de ce qui reste du secret bancaire! Avec une identité volée, on pourra se promener avec délices sur les comptes de tel ou tel client...

C'est un peu l'affaire des fiches qui ressurgit, modernisée et mondialisée.

Pour toute réponse à ces interrogations, les partisans du passeport biométrique obligatoire prétendent que sans lui la liberté de voyager sera gravement altérée. C'est méconnaître que, pour celles et ceux qui préfèrent sacrifier une part de leur liberté au confort, le passeport biométrique peut fort bien subsister à titre facultatif. Les autres choisiront de solliciter des visas ou de se légitimer par une carte d'identité non biométrique là où cela demeure possible. Cette solution s'applique aussi bien aux touristes suisses se rendant à l'étranger qu'aux gens se rendant dans notre pays.

En outre, les Accords de Schengen ne sauraient ériger un obstacle déterminant à cette solution. Ils exigent que la Suisse introduise le passeport biométrique, pas qu'elle le rende obligatoire. Rien n'interdit non plus de renégocier des facilités adéquates (notamment pour le transport terrestre) avec les partenaires de ces accords; il n'est pas jusqu'au Royaume-Uni et à l'Irlande qui n'aient obtenu de participer à Schengen sous des conditions propres. Notons que depuis décembre dernier Schengen s'applique intégralement aux frontières suisses sans qu'un passeport biométrique y soit pour l'instant obligatoire.

Et la carte d'identité? Le Conseil fédéral a reculé, sans doute sous la pression référendaire. La carte d'identité biométrique n'est provisoirement pas obligatoire, ce qui permet en particulier de l'obtenir de manière décentralisée et non auprès de rares centres spécialisés. Mais gageons que si le oui l'emporte le 17 mai cette ultime garantie tombera rapidement.

Les opposants au système prévu n'ont pas de revendication démesurée. Ils se contenteraient après un non le 17 mai de ce que le passeport biométrique soit laissé facultatif et que, comme en Allemagne, la Suisse abandonne l'idée d'une base de données biométriques centralisée, ouverte presque à tout vent.

**LE TEMPS © 2009 Le Temps SA**